

Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2503-11 | Citoyenneté – Adhésion à l'association Empreintes citoyennes pour l'obtention de la labellisation "Ville Citoyenne"

Monsieur Vincent GUIBERT, Adjoint à la Culture, Vie associative et Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les actions menées par la Ville en faveur de la participation citoyenne et l'opportunité d'une labellisation "Ville citoyenne",

Considérant la nécessité d'une adhésion à l'association Empreintes citoyennes pour obtenir cette labellisation,

Considérant l'avis de Comité consultatif Ville active où il fait bon vivre réuni le 13 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la Ville à l'association Empreintes citoyennes pour un montant de 600€,
- Désigne M. Vincent GUIBERT et Mme Delphine LECOMTE représentants de la Ville des Ponts-de-Cé au sein de l'association,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

